

**Belgium-Brussels: Construction work**

OJ S 133/2021 13/07/2021

Contract notice

Works

**Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

**Section I: Contracting authority**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: Direction infrastructure de transport

National registration number: 0308.357.852\_16607

Postal address: Rue du Progrès 56

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1210

Country: Belgium

E-mail: [aanbestedingen.beliris@mobiliteit.fgov.be](mailto:aanbestedingen.beliris@mobiliteit.fgov.be)

Telephone: +32 22774665

**Internet address(es):**Main address: <http://www.beliris.be>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=416645>**I.1. Name and addresses**

Official name: Foyer Anderlechtois

National registration number: BE 0401.962.060

Postal address: Chaussée de Mons 595

Town: Anderlecht

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1070

Country: Belgium

E-mail: [foyeranderlechtois@sisp.irisnet.be](mailto:foyeranderlechtois@sisp.irisnet.be)**Internet address(es):**Main address: <https://www.foyer-anderlechtois.be/>Address of the buyer profile: <https://www.foyer-anderlechtois.be/>**I.2. Information about joint procurement**

The contract involves joint procurement

**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=416645>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: [https://eten.](https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Beliris-4.4.29.7-F02)[publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Beliris-4.4.29.7-F02](https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Beliris-4.4.29.7-F02)**I.4.**

## **Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

### **I.5. Main activity**

General public services

## **Section II: Object**

---

### **II.1. Scope of the procurement**

#### **II.1.1. Title**

4.4.29.7. Rénovation de la tour de logement Peterbos n° 9 — entreprise générale — marché de travaux — procédure ouverte

Reference number: Beliris-4.4.29.7-F02\_0

#### **II.1.2. Main CPV code**

45000000 Construction work

#### **II.1.3. Type of contract**

Works

#### **II.1.4. Short description**

L'objet du marché concerne la rénovation du bâtiment «Peterbos n° 9» à Anderlecht, dont le Foyer Anderlechtois est propriétaire et gestionnaire. Le projet porte sur une rénovation lourde d'un immeuble de 80 logements sociaux et quatre locaux commerciaux et de services.

Pour le présent marché on prévoit:

Une tranche fixe, notamment pour:

- la rénovation lourde des 80 logements de l'immeuble PB9;
- les travaux «casco» au rez-de-chaussée des espaces socio-économique.

Des tranches conditionnelles, notamment pour:

- les travaux de finition des espaces commerciaux au rez-de-chaussée (actuellement pharmacie et épicerie);
- les finitions des espaces socio-culturels au rez-de-chaussée (antenne de quartier et futur espace communautaire sur le pignon sud du PB9);
- l'aménagement de l'espace vert à l'arrière du PB9 (actuel cul-de-sac);
- la gestion après travaux (éventuels contrats d'entretien: par exemple ventilation);
- l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

#### **II.1.5. Estimated total value**

#### **II.1.6. Information about lots**

This contract is divided into lots: no

### **II.2. Description**

#### **II.2.3. Place of performance**

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

#### **II.2.4. Description of the procurement**

L'objet du marché concerne la rénovation du bâtiment «Peterbos n° 9» à Anderlecht, dont le Foyer Anderlechtois est propriétaire et gestionnaire. Le projet porte sur une rénovation lourde d'un immeuble de 80 logements sociaux et quatre locaux commerciaux et de services.

Pour le présent marché on prévoit:

Une tranche fixe, notamment pour:

- la rénovation lourde des 80 logements de l'immeuble PB9;
- les travaux «casco» au rez-de-chaussée des espaces socio-économique.

Des tranches conditionnelles, notamment pour:

- les travaux de finition des espaces commerciaux au rez-de-chaussée (actuellement pharmacie et épicerie);
- les finitions des espaces socio-culturels au rez-de-chaussée (antenne de quartier et futur espace communautaire sur le pignon sud du PB9);
- l'aménagement de l'espace vert à l'arrière du PB9 (actuel cul-de-sac);
- la gestion après travaux (éventuels contrats d'entretien: par exemple ventilation);
- l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

#### **II.2.5. Award criteria**

Criteria below

Quality criterion - Name: Methodologie / Weighting: 40

Price - Weighting: 60

#### **II.2.6. Estimated value**

#### **II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system**

Duration in days: 450

This contract is subject to renewal: no

#### **II.2.10. Information about variants**

Variants will be accepted: no

#### **II.2.11. Information about options**

Options: no

#### **II.2.13. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:  
no

#### **II.2.14. Additional information**

### **Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

#### **III.1. Conditions for participation**

##### **III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions:

2.2.2. Droit d'accès (articles 61-63 et 73 de l'AR Passation).

Le soumissionnaire peut se prévaloir des capacités d'autres entités, quelle que soit la nature des liens juridiques existant entre lui-même et ces entités.

Le cas échéant, il doit apporter à l'adjudicateur la preuve qu'il disposera réellement pour l'exécution du marché des moyens nécessaires mis à disposition par de telles entités.

Pour les offres introduites par des groupements d'opérateurs économiques, les dispositions de la présente partie s'appliquent individuellement à tous les associés ainsi qu'aux tiers à la capacité desquels il est fait appel dans le cadre de la sélection qualitative.

2.2.2.1. Motifs d'exclusion (articles 66 – 70 loi + 61 – 63 de l'AR passation).

Mesures correctrices:

Le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 ou 69 de la loi peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si le pouvoir adjudicateur juge ces preuves suffisantes, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation (article 70 de la loi du 17.6.2016).

Il est à noter que ces mesures correctrices ne sont pas applicables:

— si le soumissionnaire a été exclu par une décision judiciaire ayant force de chose jugée de la participation à des procédures de passation (pendant la période d'exclusion fixée par ladite décision);

— en cas de non-respect par le soumissionnaire ou des obligations relatives au paiement de ses impôts ou de ses cotisations sociales.

DUME, III, A: motifs liés à des condamnations pénales.

Les motifs d'exclusion obligatoires tels que visés à l'article 67 de la loi sont intégralement applicables à ce marché.

La participation à une activité criminelle telle que définie à l'article 2, directive (EU) 2018/1673 entraîne également l'exclusion au présent marché public.

Le contrôle des motifs d'exclusion obligatoire se fera via le contrôle des extraits du casier judiciaire.

Document à joindre à l'offre: une liste qui reprend toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire et des entités à la capacité desquelles il a été fait appel.

Documents le cas échéants demandés par l'adjudicateur dans le cadre du contrôle du DUME:

— pour les entreprises belges:

— un extrait du casier judiciaire de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire et des entités à la capacité desquelles il a été fait appel dont il résulte que le soumissionnaire concerné /les entités à la capacité desquelles il a été fait appel n'ont pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.6.2016.

— pour les entreprises étrangères:

— un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) des personnes morales (soumissionnaire + groupement d'opérateurs économiques + entités à la capacité desquelles il a été fait appel);

— un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire ou des entités à la capacité desquelles il a été fait appel dont il résulte que le soumissionnaire concerné/l'entité à la capacité de laquelle il a été fait appel concerné n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.6.2016.

Motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales.

Les motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales tels que visés à l'article 68 de la Loi sont intégralement applicables à ce marché.

Le contrôle des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales se fera pour les entreprises belges via l'application Telemarc.

Documents à joindre à l'offre:

— pour les entreprises étrangères:

Pour les soumissionnaires ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre État membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que le soumissionnaire est en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

Documents le cas échéants de nouveau demandés dans le cadre de l'attribution du marché.

— pour les entreprises étrangères:

Pour les soumissionnaires ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre État membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que le soumissionnaire est en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

Motifs d'exclusion facultatif:

Par l'introduction de son offre/DUME, le soumissionnaire et chaque entité sur la capacité duquel il a fait appel, déclare ne pas se trouver dans un des motifs d'exclusions facultatifs mentionnés à l'article 69 loi 17.6.2016. L'objectif est avant tout de permettre à la Direction de les appliquer en cours d'exécution du marché, dans l'hypothèse où nos services prendraient connaissance par l'une ou l'autre voie, de la violation de ces motifs.

Remarque:

Le non-respect de la législation pénale environnementale et sociale engendrant des sanctions peut être considéré comme un délit entachant l'intégrité professionnelle. Dès que tel est constaté dans un jugement ou un arrêt ayant force de chose jugée, cela peut constituer un motif d'exclusion, quel que soit le stade d'avancement de la procédure.

### **III.1.3. Technical and professional ability**

List and brief description of selection criteria:

2.2.3. Critère de sélection: preuve d'agrément (article 70 de l'AR Passation).

En application de la loi du 20.3.1991 organisant l'agrément des entrepreneurs de travaux, le soumissionnaire doit être agréé pour l'exécution de travaux de catégorie D et de classe correspondant au montant de l'offre (classe 8 estimée par l'adjudicateur).

Le soumissionnaire indique:

- 1) s'il dispose de l'agrément requise,
- 2) s'il est titulaire d'une certification ou;
- 3) est inscrit sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre état membre de l'Union européen.

Dans ce cas, le soumissionnaire peut joindre à son offre le certificat délivré par l'organisme de certification compétent ou la preuve de cette inscription certifiée par l'organisme compétent de l'État membre ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription avec l'agrément requise visée à l'alinéa 1er;

- 4) s'il invoque l'article 3, paragraphe 1, 2° de la loi du 20.3.1991.

Pour les travaux de désamiantage, l'entrepreneur, ou l'un de ses sous-traitants, doit être reconnu par le SPF Emploi, travail et concertation social.

Minimum level(s) of standards possibly required:

En application de la loi du 20.3.1991 organisant l'agrément des entrepreneurs de travaux, le soumissionnaire doit être agréé pour l'exécution de travaux de catégorie D et de classe correspondant au montant de l'offre (classe 8 estimée par l'adjudicateur).

---

## **Section IV: Procedure**

### **IV.1. Description**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open procedure

#### **IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

#### **IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

#### **IV.2. Administrative information**

##### **IV.2.1. Previous publication concerning this procedure**

Notice number in the OJ S: [2021/S 080-204845](#)

##### **IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

Date: 21/09/2021 Local time: 11:00

##### **IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

##### **IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French, Dutch

##### **IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**

Duration in months: 10 (from the date stated for receipt of tender)

##### **IV.2.7. Conditions for opening of tenders**

Date: 21/09/2021 Local time: 11:00

Place:

Il n'y a pas de séance publique d'ouverture des offres. Après l'ouverture des offres, le PV sera gratuitement disponible en ligne sur le site internet <https://eten.publicprocurement.be>

### **Section VI: Complementary information**

---

#### **VI.1. Information about recurrence**

This is a recurrent procurement: no

#### **VI.2. Information about electronic workflows**

Electronic invoicing will be accepted

#### **VI.3. Additional information**

- 1) Le cahier spécial des charges complet doit être téléchargé en ligne sur le site internet <https://enot.publicprocurement.be> — en annexe à la présente publication. Le téléchargement est gratuit;
- 2) Le métré récapitulatif informatique doit être téléchargé en ligne sur le site internet <https://enot.publicprocurement.be> — en annexe à la présente publication. Le téléchargement est gratuit;
- 3) Les offres doivent être introduites via l'application électronique e-tendering (cf. articles 53 et s. + article 84 de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 1.2.2. à la page 27 des clauses administratives;
- 4) Le cahier spécial des charges prévoit une disposition particulière en matière de conflits d'intérêts et ententes (cf. article 51 de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 4.3. à la page 14 des clauses administratives;
- 5) Les soumissionnaires doivent joindre à leur offre le DUME dûment complété (cf. article 73 de la loi et articles 38 et s. de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 2.2.1. à la page 29 des clauses administratives;

6) Le cahier spécial des charges prévoit une visite des lieux obligatoire qui est un préalable obligatoire, sous peine d'irrégularité, à la remise d'une offre. Les visites ont lieu sur rendez-vous exclusivement. Pour plus d'information, voyez le point 1.1.2. à la page 25 des clauses administratives;

7) Le cahier spécial des charges prévoit une disposition particulière en matière de clauses sociales. Pour plus d'information, voyez l'annexe «Clauses sociales» du cahier spécial des charges.

#### **VI.4. Procedures for review**

##### **VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: [info@raadvanstate.be](mailto:info@raadvanstate.be)

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

##### **VI.4.3. Review procedure**

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Introduction d'un recours en annulation, éventuellement précédé ou accompagné d'un recours en suspension introduit selon la procédure d'extrême urgence, auprès de la section d'administration du Conseil d'État, Rue de la Science 33, 1040 Bruxelles, par lettre recommandée à envoyer dans un délai de 60 jours prenant cours le jour de la notification de la décision.

#### **VI.5. Date of dispatch of this notice**

08/07/2021